

## TROISIEME CONCOURS

### AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES SESSION 2013

#### Intitulé de l'épreuve :

Épreuve écrite d'admissibilité :

Cette épreuve consiste en une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : deux heures

Coefficient 1

Centres de gestion :

BAS-RHIN

HAUT-RHIN



### **Le sujet comporte 9 pages (y compris celle-ci)**

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre ou vos copie(s) en dehors des indications demandées: ni votre nom, ni votre prénom, ni votre adresse, ni signature ou paraphe, ni joindre de feuille de brouillon (feuille de couleur).
- Votre identité devra uniquement être reportée dans la partie cachetée de la ou les copie(s).
- Vous prendrez soin de rabattre la partie noircie et de la coller en humectant les bords pour garantir votre anonymat.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Il sera tenu compte de l'orthographe et de la présentation lors de la notation comme suit :
  - Copie négligée (manque de soin, présentation négligée...) : - 0,5 point
  - Copie comportant plus de 15 fautes d'orthographe : - 1 point

**Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la ou des copie(s) par le jury.**

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES  
SESSION 2013

SUJET

Pour répondre aux questions vous vous référerez aux documents joints suivants :

Document 1 :

« Une organisation respectueuse des besoins des tout-petits »

Extrait de : Collection école Document d'accompagnement des programmes - « Pour une scolarisation réussie des tout-petits » - Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche Direction de l'enseignement scolaire © CNDP, juillet 2003.

2 pages

Document 2 :

« Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) »

Extrait de « Vade-mecum du directeur d'école » Direction des affaires juridiques. Direction générale de l'enseignement scolaire. MENESR (ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche) mars 2007.

1 page

Document 3 :

« Les besoins éducatifs du très jeune enfant »

Extrait de : Collection école Document d'accompagnement des programmes - « Pour une scolarisation réussie des tout-petits » - Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche Direction de l'enseignement scolaire © CNDP, juillet 2003.

1 page

Document 4 :

« Accueillir les petits à l'école maternelle » dossier AGEEM (Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques) publié sur le site de <http://maternelles-ia62.etab.ac-lille.fr>.

2 pages

## QUESTIONS :

### Question 1 (4 points)

Citez quelques situations où l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) participe au développement de l'autonomie pendant le temps scolaire.

### Question 2 (5 points)

Relevez cinq actions que l'ATSEM peut effectuer pour répondre aux besoins des tout-petits à l'école maternelle. Vous ferez l'inventaire des actions et les mettrez en relation avec les besoins et les moments où s'expriment ces besoins.

### Question 3 (4 points)

Les interventions de l'ATSEM sont toujours clairement définies par rapport à celles de l'enseignant. Recherchez dans les documents les actions qui peuvent être effectuées par l'ATSEM et par l'enseignant.

### Question 4 (4 points)

Sous forme de tableau faisant apparaître les différents moments de la journée de classe, notez quelles seront les tâches effectuées exclusivement par l'ATSEM.

### Question 5 (3 points)

De quelle autorité relève l'ATSEM ?

## Une organisation respectueuse des besoins des tout-petits

Bien d'autres manières de combiner la répartition des élèves et les décloisonnements ou échanges de service sont évidemment possibles. Dans tous les cas de figure, il convient de ne pas oublier que les tout-petits ont droit, sur la totalité du temps scolaire, à une pédagogie adaptée à leur âge et à leurs possibilités. Un autre point important de l'organisation des sections dans l'école relève de l'organisation matérielle des classes de petits (qu'elles soient homogènes ou hétérogènes). Là encore, de nombreuses solutions sont expérimentées dans les écoles. Le système le plus classique consiste à spécialiser une classe (homogène ou hétérogène) de manière à ce qu'elle demeure une cellule autonome d'activités, entièrement équipée en fonction de la présence des enfants de deux ans et dirigée par une enseignante aidée d'une ATSEM à temps plein. Il importe que cette classe puisse comporter sa salle de repos à proximité, son dégagement sur l'extérieur (jardin, cour ou partie de cour spécifique) et des toilettes adaptées à ces élèves très jeunes.

Dans le cas où il y a des sections parallèles comportant chacune des enfants très jeunes (qu'elles soient homogènes ou hétérogènes), on peut aussi envisager de structurer l'espace de manière à disposer de deux salles de classe contiguës, complétées d'une salle de repos et d'une salle polyvalente occupée à temps partiel. Sur cet ensemble travaillent deux enseignantes et au moins une ATSEM, mais chaque classe dispose d'un équipement spécifique. Par exemple :

- peinture, graphisme, puzzles, encastrements, bibliothèque, activités manuelles, coin repos dans la première ;
- coin poupées, cuisine, déguisements, garage, constructions, jeux d'eau, coin regroupement dans la seconde ;
- la salle polyvalente peut être utilisée comme salle de motricité « libre », pourvue de jeux de construction et de jeux moteurs
- le dortoir reste réservé au repos.

Les deux sections peuvent ainsi occuper le lieu équipé dont les enfants ont besoin et se déplacer dans un espace plus large et plus complexe. Il est nécessaire dans ce cas de veiller à ce que les petits conservent un espace de référence bien à eux.

### La journée du tout-petit

Les rythmes de vie du tout-petit sont évidemment moins complexes que ceux des plus grands. Le fait qu'ils vivent dans la même communauté éducative que leurs aînés n'interdit pas de réfléchir sur le type d'organisation de la journée qui leur convient le mieux. Le déroulement de la journée doit rester lisible pour l'enfant et faire immédiatement sens. Un effort tout particulier d'explicitation des différents moments qui la composent est nécessaire. Les rituels de transition, de début de séance, de fin de séance sont sécurisants et éducatifs. Ils doivent être pensés dans cette perspective et évoluer tout au long de l'année pour ne pas se transformer en activités absurdes et rigidifiées (...)

### L'accueil au quotidien

L'accueil matinal reste un moment délicat. Il fait revivre à l'enfant le sentiment de rupture qui a caractérisé sa rencontre avec l'école. Plus encore que dans les autres sections, il est fondamental que les enfants de deux ans soient accueillis dans leur classe plutôt que dans la cour ou dans un préau. Cela suppose que, dès l'ouverture des portes, des activités d'accueil soient disponibles dans la classe<sup>1</sup>.

Dans la section des tout-petits ou dans la classe comportant un nombre significatif de tout-petits, il est utile que deux adultes soient présents (enseignant et ATSEM) de manière à ce que les échanges entre l'enseignant et les parents, difficiles à refuser même s'ils sont limités par un dispositif de régulation, ne diminuent pas la qualité de ce moment pour les enfants. La gestion des objets transitionnels fait partie de l'accueil. Cela suppose une stratégie très individualisée et beaucoup de doigté.

L'accueil est aussi un moment de langage, en fait le vrai moment des rituels langagiers qui, avec les tout-petits, plus encore qu'avec les autres élèves, ne peuvent se limiter à l'appel des présents et à la météo du jour. Se saluer, se demander des nouvelles, s'intéresser un objet apporté de la maison, à un vêtement plus particulier, etc. sont des occasions de construire une relation langagière simple mais riche. Faire de l'accueil un rendez-vous régulier permet de commencer la matinée par un moment éducatif fort et efficace. (...)

L'accueil quotidien des tout-petits est souvent caractérisé par un échelonnement plus long des arrivées que dans les autres sections. Il n'est pas rare, dans des écoles ouvrant à 8 h 15, de voir des parents amener leur enfant jusqu'à 9 heures ou 9 h 15, voire 9 h 30, prétextant qu'il a eu du mal à se réveiller. Une discussion chaleureuse mais ferme avec les familles peut réduire progressivement ces retards. Il reste vrai que certains enfants sont des « dormeurs du matin ». Il n'est donc pas inutile de prévoir un « coin rêverie », pour les tout-petits qui ne sont pas prêts à 8 h 30 ou 9 heures à entrer véritablement dans les contraintes de la vie collective et des activités scolaires. Ils peuvent trouver là le moyen de s'isoler encore un peu et même de somnoler jusqu'à ce qu'ils soient véritablement prêts à s'engager dans la journée scolaire. Certains enfants arrivent avant 8 h dans les locaux scolaires, accueillis par les animateurs municipaux qui ont à recevoir les recommandations des parents pressés de rejoindre leur lieu de travail. Les enfants sont « gardés », au mieux, dans des locaux de l'école réservés aux centres de loisirs ; au pire, ils sont mis en attente dans le réfectoire ou le hall de l'école et occupés à de petits jeux. La qualité humaine de cet accueil, autant que les conditions matérielles dans lesquelles il a lieu, gagnent à faire l'objet d'une concertation entre l'école et la municipalité responsable des animateurs du centre. Ce sont ces enfants qui arrivent les premiers dans la classe dès 8 h 20. Un échange entre les animateurs et les enseignants est nécessaire pour favoriser cette première transition d'une longue journée qui commence. Grâce à ces informations, à un détail de la nuit précédente, l'enseignant peut plus facilement jeter avec l'enfant un pont entre la vie de la maison et celle qui va avoir lieu dans l'école.

## **Le rythme des activités**

Les activités du matin doivent être d'autant plus rythmées que les enfants sont plus jeunes. Les activités de grand groupe et les ateliers ne doivent pas être les seuls éléments qui nourrissent l'alternance des temps successifs de la matinée. Les séances doivent rester brèves et être entrecoupées de temps de repos, de jeu libre, de moments où la sollicitation de l'adulte devient moins forte. Il convient aussi que des activités bruyantes soient suivies de séances plus calmes, voire silencieuses. Le tout-petit doit d'abord jouer, c'est-à-dire éprouver le pouvoir des compétences qu'il a déjà acquises sur les objets qui l'entourent. Il expérimente le monde de manière continue, à sa manière. L'adulte doit savoir respecter ce besoin essentiel à son développement et accompagner discrètement l'enfant dans ces actions. Ainsi peuvent cohabiter, au cours de la matinée ou de l'après-midi, des lieux d'activités parfaitement orchestrés par la maîtresse avec des coins de jeux libres auxquels chaque enfant peut accéder lorsqu'il le souhaite, sous la surveillance discrète de l'ATSEM. D'une manière générale, il n'est pas bon d'imposer des activités aux tout-petits. En revanche, en installant devant eux de multiples dispositifs didactiques porteurs de sens, on peut observer leurs réactions, puis petit à petit, attirer un à un les enfants dans le projet en dialoguant avec eux.

On a pris l'habitude d'insérer, au milieu des activités du matin, un moment de collation. C'est un moment éducatif important qui ne peut être laissé à la diligence de la seule ATSEM. Le choix des aliments, leur préparation, leur distribution, la manière de les consommer, le rangement du matériel nécessaire, les précautions d'hygiène, etc., sont autant d'occasions d'apprentissages, souvent plus prégnants que la confection d'un puzzle ou l'emboîtement de cubes. Là encore, les rituels sont essentiels. Ils sont verbaux aussi bien que moteurs. La politesse et les civilités de la table en font partie. Il est essentiel que la collation ne se substitue pas au petit déjeuner familial, même et surtout dans les écoles scolarisant des enfants de milieux en grande difficulté économique. Ces questions, lorsqu'elles se posent, doivent être discutées avec l'assistante sociale ou lors de la consultation de PMI afin d'élaborer en commun une stratégie d'information et d'aide de ces familles plutôt qu'un contournement par des dispositifs de substitution. Ainsi, la collation peut intervenir dans la matinée, mais elle doit se situer suffisamment loin du repas de midi (deux heures au moins) pour ne pas perturber celui-ci.

*(1) Il faut donc les avoir préparées avant l'ouverture des portes.*

## Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

### Dispositions réglementaires

L'article R412-127 du code des communes indique que toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines.

Les communes ont donc l'obligation de mettre au moins un ATSEM à disposition de l'école maternelle. Toutefois, les services de cet agent peuvent éventuellement être répartis sur plusieurs classes, en fonction des moyens mis en œuvre par les municipalités.

Les ATSEM sont des agents territoriaux relevant du statut général de la Fonction Publique Territoriale. Le décret n° 92-850 du 28 août 1992 relatif au statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles définit leurs attributions, leurs modalités de recrutement et d'avancement.

### Fonctions des ATSEM

Les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils participent à la communauté éducative (décret du 28 août 1992).

### Une double autorité : le maire et le directeur d'école

C'est le maire qui nomme et met fin aux fonctions des ATSEM, toutefois ces décisions sont soumises à l'avis préalable du directeur ou de la directrice d'école (articles R 412-127 et R414-29 du code des communes).

Les ATSEM relèvent, pour leur gestion administrative, des services communaux. Leur traitement est exclusivement à la charge de la commune.

Pendant son service dans les locaux scolaires, l'ATSEM est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice (article R412-127 du code des communes). Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 (article 2) relatif aux directeurs d'école précise que le directeur d'école organise le travail des personnels communaux en service à l'école qui, pendant leur service dans les locaux scolaires, sont placés sous son autorité. Pendant leur service dans les locaux scolaires, les ATSEM ne reçoivent donc d'instructions que du directeur.

Aucune disposition du code des communes ne place d'autres personnels communaux sous l'autorité du directeur pendant leur service dans les locaux scolaires. L'article 2 du décret du 24 février 1989 ne vise donc que les ATSEM, les autres agents communaux relevant exclusivement de l'autorité du maire.

Par contre, dans le cas où les ATSEM exercent des fonctions de surveillance de la cantine, qui est un service public municipal, ils se trouvent placés sous l'autorité du maire. La circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques rappelle que, pendant le service de cantine scolaire et/ou de garderie ainsi que pendant les études surveillées, les personnes chargées de la surveillance peuvent être des agents communaux (notamment des ATSEM). Dans ce cadre, les directeurs d'école n'ont pas de directives à donner à ces agents.

## Les besoins éducatifs du très jeune enfant

(.....) Certains sont mieux préparés que d'autres aux contraintes d'une scolarisation. La singularité de leur personnalité, la diversité de leurs capacités, de leurs expériences et de leurs savoirs, les relations qu'ils ont déjà nouées avec leur entourage jouent un rôle décisif dans cette adaptation. Les besoins du très jeune enfant sont à la fois physiologiques, psychologiques, affectifs et sociaux.(...)

### La propreté

La maîtrise des sphincters reste une condition importante de l'accès à l'école maternelle. Il importe d'expliquer aux familles que tout forçage, qui transformerait ce contrôle en un enjeu pour la scolarisation, se fait en général au détriment de l'enfant et peut engendrer des troubles durables. Même avec des enfants «propres», quelques accidents mineurs restent toujours possibles chez les tout-petits, mais aussi chez les plus grands. L'école peut y remédier sans culpabiliser l'enfant, avec des vêtements de rechange. Par ailleurs, il est souhaitable que le tout-petit ait à disposition, dans la classe, des mouchoirs jetables.(...)

### L'alimentation

Les tout-petits ont des besoins caloriques et vitaminiques élevés, dans la mesure où ils ont moins de réserves que des enfants plus âgés ou des adultes. En plus du déjeuner pris à la cantine ou en dehors de l'école, des collations diététiquement équilibrées leur sont nécessaires au cours de la journée, en milieu de matinée notamment. Leur organisation (en particulier pour l'approvisionnement en aliments mieux appropriés qu'un paquet de biscuits) suppose une discussion avec la commune et une décision du conseil d'école. L'aspect pédagogique de cette collation est essentiel. Il convient de viser en priorité l'hygiène alimentaire et les conduites de table, en particulier lorsque l'équipe des maîtres ne peut jouer son rôle éducatif pendant le repas de midi. On ne doit pas oublier non plus que les enfants ont besoin de boire fréquemment dans la journée et que des gobelets jetables devraient pouvoir être mis à leur disposition, le robinet du lavabo n'étant pas le moyen le plus hygiénique pour satisfaire ce besoin.(...)

### Le développement physique et moteur

Alors que dans les deux premières années, l'enfant grandit de 20 cm par an environ, sa vitesse de croissance ralentit à l'âge de la scolarisation avant une nouvelle accélération qui se manifestera à l'adolescence. Le poids suit la même évolution. La morphologie se modifie avec, notamment, un allongement du tronc et surtout des membres. L'équilibre dans la marche s'améliore, mais marcher à cloche-pied, par exemple, peut rester encore difficile jusqu'à cinq ou six ans. Monter correctement un escalier n'est souvent possible que vers deux ans et demi, et le descendre, seulement vers trois ans et demi. Il importe donc d'être raisonnable dans les évolutions que l'on attend des plus jeunes en salle de motricité.

#### ***Les mouvements :***

La précision et la vitesse des mouvements augmentent, en particulier dans la préhension, et les acquisitions nouvelles se reflètent dans les gestes quotidiens: manger seul, s'habiller, se moucher, attacher ses chaussures, descendre les escaliers ou grimper à une échelle, jouer avec une balle, apprendre à se déplacer sur un objet qui roule (porteur, tricycle, vélo). Ces nouvelles possibilités sont pour une large part déterminées par la maturation, cependant elles ont aussi besoin, pour apparaître, de stimulations et d'encouragements, et l'école a un rôle important à jouer en la matière. L'imitation des postures du partenaire, souvent observée en crèche et en école maternelle, constitue un moyen pour entrer en contact. Ainsi, le répertoire des gestes, des mimiques, des attitudes s'enrichit considérablement et permet à l'enfant de modifier ses rapports avec son entourage, en exprimant mieux ses besoins, ses impressions, voire leur ambiguïté (exprimer en même temps la fuite et l'agression, par exemple). Les besoins de mouvement des tout-petits sont importants: sauter, courir, grimper, pédaler sur un tricycle, pousser ou traîner de gros objets, se balancer, lancer une balle ou shooter dans un ballon, manipuler de l'eau et du sable, etc. L'espace disponible et l'équipement des classes, des salles de jeu et des cours de récréation doivent répondre à ces besoins. La manipulation fine se développe également de manière importante au cours de la troisième année, pourvu qu'elle soit stimulée: construire une tour de quelques blocs, tenir un crayon avec les doigts et gribouiller sur une page, plier des feuilles de papier, utiliser des ciseaux, un marteau ou une scie, etc., sont des activités qui anticipent souvent les capacités des tout-petits, mais qui restent nécessaires à leur développement. (...)



## A quels moments ? A quels rythmes ?

Il est indispensable d'accompagner l'enfant et sa famille dans :

- la découverte de l'école et de ses annexes, des jeux
- la découverte des adultes de l'école et de leurs fonctions

Chaque enfant après sa visite de l'école emporte un document avec des photos de la classe, de la salle d'évolution, de la cour ....

→ **Accueil échelonné sur la première semaine qui est un temps suffisant :**

- pour faire connaissance dans la sérénité ;
- pour que la maîtresse ait une plus grande disponibilité à accorder à chaque, enfant ;
- pour que le moment symbolique de la rentrée garde toute sa force.

→ **Accepter de la souplesse mais avoir une exigence de régularité dans la fréquentation de l'école**

→ **Proposer ou accepter des aménagements possibles des horaires en fonction de la journée de chaque enfant et des caractéristiques de l'école :**

offrir aux enfants la possibilité de faire la sieste à la maison et de revenir ensuite à l'école à une heure précise selon un horaire fixé à l'avance avec les familles : c'est un des éléments qui différencie l'école de la halte garderie.

Extrait du document "Pour une scolarisation réussie des tout petits" :

" ... tous les enfants ne mangent pas à la cantine, il faut étudier au cas par cas la situation de ceux qui vont manger chez eux. Certains d'entre eux peuvent avoir besoin, au moins provisoirement, de ne pas revenir à l'école l'après-midi... Ils peuvent aussi bénéficier hors de l'école d'un moment de sieste plus confortable et plus long. S'ils se réveillent assez tôt, on peut imaginer qu'ils reviennent à l'école (l'heure en est déterminée par la maîtresse). Tout est modulable dans l'année, au fur et à mesure que l'enfant grandit, et que son rythme de vie change..."

→ **aménager les horaires des ATSEM pour que les petits qui déjeunent au restaurant scolaire puissent commencer leur sieste aussitôt la fin du repas.**

Document "Pour une scolarisation réussie..."

" ...La sieste organisée dans l'école, pour les enfants qui ont déjeuné à la cantine, doit être située le plus près possible du repas. En effet, pendant la digestion, l'essentiel de l'activité physiologique du tout jeune enfant est détournée vers cette fonction essentielle à sa santé et ils serait absurde, au même moment, de la pousser à des jeux animés ou à des courses dans la cour de récréation..."

### Exemple d'emploi du temps

Une journée de classe en section de tout petits.  
Extrait de "pour une scolarisation réussie des tout petits".

#### Le matin

- 8h20 : les enfants sont accueillis dans la classe. Ils jouent librement.
- 8h45 : le travail par petits groupes commence. Les activités sont variées : peinture, jeu d'eau, modelage, dessin... et sont prétexte à des interactions langagières.
- 9h15 : rangement puis séance de gymnastique dans le hall
- 9h50 : pour un lavage des mains, passage dans la salle d'eau des grands qui se situe dans une autre aile de l'école.
- 9h55 : collation dans la classe.
- 10h05 : regroupement sur le tapis pour chants et comptines.
- 10h15/10h45 : récréation
- 10h45 : les enfants retrouvent la classe où sont installés des ateliers différents : puzzles, jeux mathématiques, loto, dessin, lecture...
- 11h30 : les parents viennent chercher les enfants dans la classe.

#### L'après-midi

- 13h20 : les enfants sont déshabillés par les parents et après le passage aux toilettes, ils sont accueillis dans le dortoir (les enfants qui mangent à la cantine dorment déjà depuis 12h30). Le réveil est échelonné. Au fur et à mesure que les enfants se réveillent, ils viennent dans la classe pour des jeux calmes ou reprise des ateliers du matin. C'est un moment privilégié d'échanges.
- 15h/15h30 : récréation.
- 15h30 : retour en classe pour des ateliers en complémentarité de ceux du matin.
- 16h : moment de regroupement sur le tapis pour chanter, écouter une histoire... et clore la journée de classe.
- 16h30 : les parents viennent chercher les enfants dans la classe.



## Avec quels autres enfants ? Avec quels adultes ?

### → classe homogène ou classe multi-âge

Texte issu du document "Pour une scolarisation réussie des tout petits" élaboré par le groupe national permanent des écoles maternelles (GNPEM dont l'AGIEM faisait partie) et la direction de l'enseignement scolaire

"... Une organisation du lieu et des rythmes respectueuse des besoins éducatifs du tout-petit.

... Quel que soit le choix effectué, il importe de le rendre cohérent, c'est-à-dire de l'inscrire dans le projet d'école de manière explicite en accentuant la dynamique. Il convient aussi de prévoir les corrections nécessaires pour que, dans la solution adoptée, le tout-petit ne soit ni perdu face à la multiplicité des sollicitations ni enfermé dans un cocon trop protecteur".

Un tableau peut résumer les avantages et les inconvénients de chaque type d'organisation. (voir ci-dessous)

### → Une enseignante ou un enseignant, instituteur ou professeur des écoles

Cet enseignant est formé pour enseigner à tous les niveaux de l'école primaire, maternelle et élémentaire.

### → Complémentarité de l'enseignante avec l'ATSEM

Extrait du document "accueillir les petits" section 7301

Membre de l'équipe éducative, l'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) est un auxiliaire précieux qui contribue à la qualité de l'accueil et des activités pédagogiques des enfants.

Elle apporte une aide matérielle :

- auprès des enfants : Habillage, passage aux toilettes, au moment de la sieste...
- auprès des enseignants : préparation du matériel pour les diverses activités
- entretien du matériel pendant et après la classe (importance d'une hygiène rigoureuse tout au long de la journée car les petits portent tout à la bouche et sont souvent à terre)

Elles assistent les enseignants mais il ne faut pas penser que les soins corporels sont exclusivement du domaine l'ATSEM tandis que l'enseignante ne serait jamais mobilisée par ces tâches.

La répartition se fait avec beaucoup plus de souplesse en évacuant l'idée de hiérarchie entre les tâches. Les passages collectifs aux toilettes sont à éviter car ils ne permettent pas toujours le respect de chacun et une véritable éducation des sphincters.

La responsabilité pédagogique est du ressort de l'enseignant à TOUS MOMENTS de la journée, mais la mise en place d'une pédagogie par ateliers nécessite, surtout en début d'année scolaire, la présence et l'aide de l'ATSEM. Son rôle n'est en aucun cas d'ordre pédagogique. Il est toutefois d'une grande importance dans la gestion du groupe et la surveillance de certaines activités décidées par l'enseignant.

Sa discrétion et sa tenue correctes sont souhaitées et encouragées. C'est un partenaire indispensable au service de l'école maternelle, avec qui souvent se tissent des liens de complicité et d'amitié.

## Organisation

## avantages

## inconvénients

### Classes de deux ans homogènes

- possibilité d'avoir des effectifs plus faibles (en accord avec les autres enseignants),
- meilleur rapport nombre d'adultes/nombre d'enfants (ATSEM prioritaire),
- organisation matérielle et spatiale bien adaptée aux enfants de cet âge (dans la classe et dans la cour),
- articulations souples sieste/activités

- moins de stimulation surtout en ce qui concerne le langage,
- sur-protection des enfants,
- risque de réserver ce poste à un enseignant chargé d'autres responsabilités (direction)

### Sections hétérogènes de deux à quatre ans et classes maternelles multi-âges en zone rurale.

- plus de stimulations langagières, cognitives, motrices, etc.,
- socialisation mieux assurée,
- moins d'enfants n'ayant jamais été scolarisés,
- soins matériels et soins d'hygiène moins longs à assurer,
- organisation pédagogique prenant en compte les besoins de chaque classe d'âge en même temps que la continuité du cycle.

- organisation moins spécifique aux tout petits,
- dans certaines écoles, obligation de rester plusieurs années avec le même enseignant,
- tentation de centrer les activités sur les plus âgés et de laisser les plus jeunes s'insérer comme ils le peuvent.

### Intégration des tout-petits dans des classes de grands

- beaucoup de stimulations,
- plus de disponibilité pour l'enseignant du fait de l'autonomie des plus grands,
- tutorat des plus petits par les plus grands.

- problèmes d'équipements matériels,
- danger de laisser les plus grands,
- difficulté à s'adresser en même temps et de la même manière aux enfants d'âges contrastés (niveaux de langage)